

C'est pour toutes ces raisons que j'insiste tant afin que le gouvernement fédéral fasse sa part en contribuant autant que le gouvernement de la province de Québec pour aider les pères de famille qui veulent acheter une terre pour un de leurs fils. Si cet octroi de \$300 est accordé, vous constaterez immédiatement que les terres se vendront et que les fils de cultivateurs, plutôt que de s'expatrier, demeureront, pour la plus grande partie, dans leurs comtés respectifs, où ils vivront beaucoup plus heureux près de leurs parents et amis qu'en s'éloignant vers les nouveaux territoires de colonisation.

Je ne m'oppose pas à l'octroi que le gouvernement fédéral donne aux fils de cultivateurs qui veulent s'établir sur des lots de colonisation, mais je crois que le plan que je viens de soumettre mérite aussi d'être encouragé. Pour cette raison, je demande à l'honorable ministre du Travail (M. Gordon)—qui administre aussi la loi pour aider les chômeurs—de bien vouloir modifier la loi afin d'accorder aux pères de famille qui veulent établir leurs fils sur des terres, dans nos vieilles paroisses, un montant semblable à celui que le gouvernement de la province de Québec leur accorde. Je suis certain qu'une fois ce plan mis en vigueur nous verrons que nos terres abandonnées seront habitées de nouveau, que les fils de cultivateurs s'y établiront pour y demeurer, que les gouvernements fédéral et provincial trouveront qu'il en coûte moins pour installer ces jeunes gens sur des terres où ils pourront vivre par eux-mêmes dès la première année, et que ces gouvernements n'auront à accorder qu'un seul octroi. Je répète que ce plan coûtera moins cher à nos gouvernements, car si vous établissez ces jeunes gens sur des terres sises dans des centres de colonisation il faut, tous les ans, leur donner des primes de labour et de défrichement et même des secours directs; tout est à faire: les chemins, les écoles, les églises; pendant que, dans nos vieilles paroisses, tout cela est déjà construit.

A mon avis, ce serait là un des plus beaux gestes que le Gouvernement pourrait faire pour aider la classe agricole de notre province.

M. SAMUEL GOBEIL (Compton): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler longuement et je puis assurer mes honorables collègues que mes remarques seront très brèves. Je parle plutôt pour m'éclairer que pour donner des avis.

Dans un remarquable discours, l'auteur de ce projet de résolution (M. Bradette) a loué le Gouvernement des nombreuses mesures qu'il a adoptées et de celles qu'il présente actuellement afin de venir en aide aux agriculteurs. Il eût pu mentionner plusieurs réformes autres

que celles dont il a parlé. Selon moi, la question importante à décider est le partage des responsabilités des gouvernements du Dominion et des provinces; on devrait décider cette question afin qu'il n'y ait aucun doute quant à la situation de ces gouvernements et qu'on ne demande pas de subventions à des gouvernements qui n'ont pas à en accorder.

L'honorable député de Témiscamingue-Nord (M. Bradette) prétend que le gouvernement fédéral devrait créer de nouveaux centres de colonisation. Je me demande comment le gouvernement fédéral pourrait créer de nouveaux centres de colonisation puisqu'en réalité il n'a pas de terres utilisables à cette fin.

Une VOIX: Il en a beaucoup.

M. GOBEIL: Il y en a peut-être dans l'Ouest, mais elles n'appartiennent pas au gouvernement fédéral. Toutes les terres propres à la colonisation appartiennent aux provinces. Je demande à tous mes honorables collègues, sans distinction de parti, comment le gouvernement fédéral pourrait créer des centres de colonisation. Si les autorités fédérales votent de l'argent pour les fins indiquées par l'honorable député, il est certain que ce sont les provinces qui devront dépenser cet argent. Comment s'attendre à ce que le gouvernement fédéral compte sur un peu de coordination ou de coopération s'il lui faut avoir affaire à neuf provinces? La nature humaine étant ce qu'elle est, il est raisonnable de croire qu'aucun gouvernement fédéral, formé comme ils le sont tous par un parti politique quelconque, ne recevrait la coopération nécessaire à l'exécution d'un projet de ce genre. Nous avons aujourd'hui à Ottawa un gouvernement conservateur; nous avons eu autrefois et nous pourrions encore à l'avenir avoir un gouvernement libéral. L'expérience a été la même dans toutes les provinces et me permet de croire qu'aucun gouvernement fédéral, qu'il soit libéral ou conservateur, ne saurait attendre une coopération franche et sincère de la part de gouvernements provinciaux qui ne sont pas du même parti.

Je voudrais qu'un politicien ou un homme d'Etat possédant plus d'expérience que moi répondît à cette question: "A qui incombe-t-il de coloniser notre pays? Est-ce au gouvernement fédéral ou aux gouvernements provinciaux?" Il me semble que, si la colonisation était du domaine du gouvernement fédéral, les terres de colonisation seraient demeurées sa propriété. Puisque ces terres appartiennent aux provinces, il me semble que ces dernières devraient assumer la tâche de les coloniser pour le plus grand avantage des colons.

L'honorable député a dit qu'il voudrait qu'on dépense vingt millions de dollars pour l'exécution de son projet. La législature de